Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260608-CM080620262-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 1er juin 2026
Date de publication : 9 juin 2026

L'an deux mille vingt-six
Le huit juin, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Pascale AUDOIN – Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT – Franck BLANDEAU – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Hervé BOURMAUD à François TALDIR
- Laure CORDEROCH à Jérôme ROUILLON
- Claude LE QUELLENEC à André LOMENECH
- Sonia LE BARON à Laure SIMON

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

CONSTRUCTION DE LA MAIRIE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260608-CM080620262-DE

CONSTRUCTION DE LA MAIRIE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Lors de la séance du conseil municipal en date du 2 avril dernier, le conseil municipal avait approuvé la demande de fonds de concours auprès de Lorient Agglomération lié à l'opération relative à la construction de la mairie, et sollicité la subvention au titre du contrat territorial.

Le Programme de Solidarité Territoriale du département du Morbihan supprimé depuis de 2025 a été réactivé et sera à nouveau opérationnel à partir du 1er juillet prochain.

La dépense subventionnable annuelle est fixée à 350 000 € HT avec application d'un taux de solidarité départementale fixé pour Caudan à 20%, avec contractualisation sur trois années.

Le montant total de la subvention départementale s'établira, pour la période triennale, par conséquent à 210 000 €.

Il est proposé en conséquence au conseil municipal d'adapter le dernier plan de financement prenant en considération le nouveau dispositif et modifiant le montant de l'aide départementale figurant dans la délibération du conseil municipal du 2 février dernier (150 000 €).

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de solliciter le programme de Solidarité Territoriale du département du Morbihan au titre de l'opération de construction de la mairie pour les années 2026, 2027 et 2028,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel actualisé.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Fabrice VELY